

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40
Fax : 04.74.61.94.87

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221010-A2022-0271-AI
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022

ARRETE DU PRESIDENT
N° A2022-0271

**Objet : Délégation d'une partie des fonctions du président
à Madame Aurélie PETIT, 9^e vice-présidente**

Le président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-9 ;
- VU la délibération n°2022-128 du Conseil communautaire du 3 octobre 2022 relative à l'élection du 9^e vice-président ;
- CONSIDERANT qu'il convient de déléguer à certains vice-présidents en fonction une partie des attributions du président ;

ARRETE

Article 1 : Mme Aurélie PETIT, 9^e vice-présidente, reçoit délégation permanente pour les questions relatives à la culture et aux évènements.

Elle pourra signer en conséquence tous les actes relevant de ces délégations.

Article 2 : En vertu de ces délégations, Mme Aurélie PETIT, 9^e vice-présidente, pourra représenter le président dans les différentes réunions ou commissions y afférentes.

Article 3 : Cette délégation prend effet à compter du 10 octobre 2022.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la CCPA.

Le présent arrêté sera notifié :

- à l'intéressée ;
- à monsieur le sous-préfet de Belley ;
- à madame le comptable public receveur de la collectivité.

Fait à Chazey-sur-Ain, le 10 octobre 2022.

Le Président,
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
et informe que le présent arrêté
peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif de Lyon
dans un délai de deux mois
à compter de sa publicité.

Le président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER



DEPOT EN PREFECTURE LE : 10 octobre 2022

PUBLICATION LE : 11 octobre 2022